

LA LAÏCITE

Fondement de la
République



La Laïcité, fondement de la République

La République laïque

Assure la liberté de conscience

Garantit le libre exercice du culte
dans les limites prévues par la loi

Ne reconnaît, ne salarie ni ne
subventionne aucun culte

Textes de référence

- Constitution de 1958 : article 1
- Loi du 9 décembre 1905 : articles 1 et 2



Un processus historique

La Révolution de 1789

Le XIX^e siècle : un siècle de combats

La loi de 1905

Le régime de Vichy et l'après-guerre



Un idéal philosophique

Les prémices de l'esprit moderne

Le Siècle des Lumières

Vers une République laïque

Les idées sous la III^e République



Un principe juridique

Un principe posé par le droit français et reconnu par les textes internationaux

Un principe au cœur de la République

Des exceptions territoriales

Agents publics et élus



Des défis à relever

Des idéologies adverses

L'école publique, un enjeu fondamental pour la République laïque



Un processus historique



La Laïcité, fondement de la République

La révolution de 1789



La révolution laïcise les fondements de l'Etat

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

Constitution de l'An II – 1795



Des mesures concrètes sécularisent le quotidien de la société ...

Instauration de l'Etat-civil pour l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès

Autorisation du divorce

Nationalisation des biens du clergé

Constitution civile du clergé



... Malgré une tentative pour imposer une religion d'Etat

Culte de la Raison (hébertistes)

Culte de l'Être suprême (Robespierre)



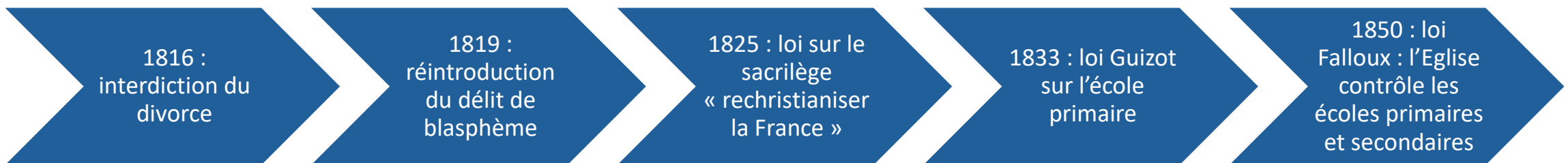
Le XIXe siècle : un siècle de combat (1/2)

La montée du cléricalisme

15 juillet 1801 : signature d'un Concordat entre Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII puis articles organiques reconnaissant et organisant les religions protestante et israélite.

Ce retour en arrière sur la séparation de 1795 dure jusqu'en 1905

Quelques jalons historiques



« Dieu dans l'éducation, le pape à la tête de l'Église, l'Église à la tête de la civilisation ».⁵ (Comte de Falloux, *Mémoires*)
« Je veux... l'État chez lui et l'Église chez elle ». (Victor Hugo)



Le XIXe siècle : un siècle de combat (2/2)

La République contre le cléricalisme



1870 – 1871 : la chute du second Empire

Républicains, monarchistes et bonapartistes s'affrontent

La République est proclamée le 4 septembre 1870

Le régime sera confirmé par la loi constitutionnelle du 30 janvier 1875



La commune de Paris

1871 : sous la Commune de Paris, deuxième loi de séparation et création des écoles laïques

21-28 mai : Semaine sanglante



1874 – 1881 : les grandes lois de liberté sont votées

Lois sur l'école laïque

Loi sur la liberté de l'enseignement supérieur

Loi sur la liberté de réunion

Loi sur la liberté d'expression

Loi sur la liberté syndicale

Loi sur les cimetières



1894 – 1898 : l'affaire Dreyfus cristallise l'opposition



La loi de 1905

1899 – 1902 : un gouvernement de défense républicaine se met en place

- 1901 : loi sur la liberté d'association
- 1902-1904 : le gouvernement d'Emile Combes prend des mesures contre les congrégations et les expulse finalement en 1904

1905 : la loi du 9 décembre organise la République laïque

- Emile Combes souhaite maintenir le Concordat mais le ministère Rouvier est favorable à un retour à la séparation
- La rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican rend le Concordat caduque
- La loi du 9 décembre consacre la séparation et proclame la liberté de conscience
- Le libre exercice du culte est garanti sous certaines conditions



Le régime pétainiste et l'après-guerre

Le régime pétainiste met fin à la laïcité

- Suppression de la République
- Les dispositions de la loi de 1905 sont en grande partie supprimées
- Fin de l'égalité entre les citoyens : statut des juifs et participation au génocide
- Retour des congrégations religieuses et financement de l'enseignement privé

1945 : à la Libération, la France redevient une République laïque

- Les Constitutions de 1946 puis 1958 gravent le régime laïque dans le marbre





Un idéal philosophique



Les prémices de l'esprit moderne

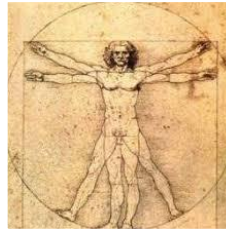
L'Humanisme contre les guerres de religion



Fin du moyen-âge

Le pouvoir temporel de l'Eglise est remis en question

Apparition d'un esprit nouveau, moderne



Le XVI^e siècle voit le développement d'idées nouvelles

Naissance de l'Humanisme

La réforme protestante conteste la domination du catholicisme comme religion d'Etat, promeut le libre examen et la liberté de conscience

La place de l'Homme est au cœur des préoccupations des Humanistes



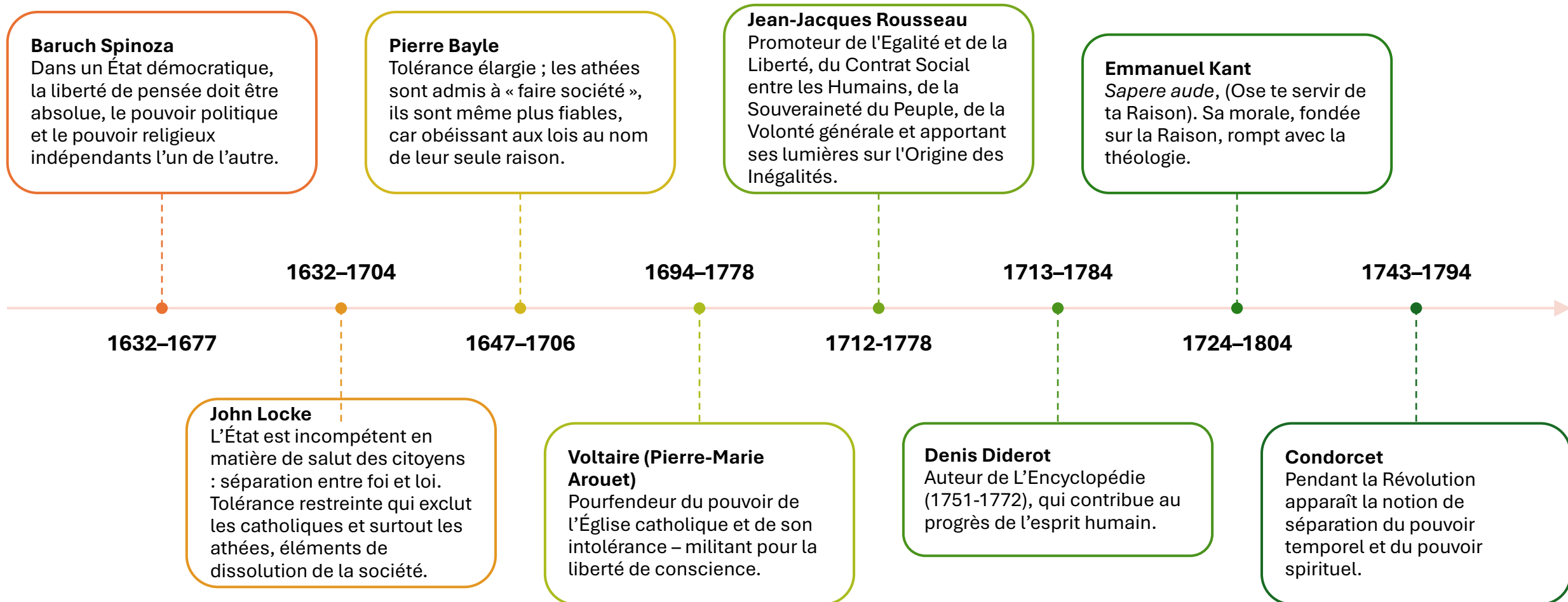
Les guerres de religion embrasent la France

Huit conflits se déroulent entre 1562 et 1598 (Edit de Nantes)

Le massacre de la Saint-Barthélémy (24 août 1572) en est le paroxysme

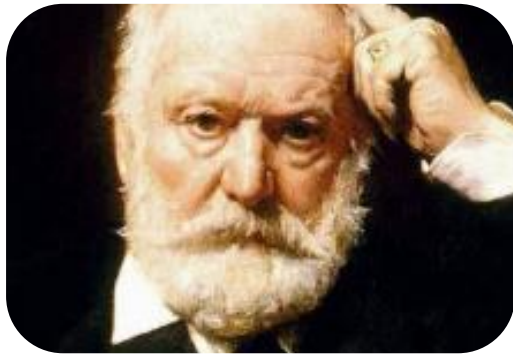


Le siècle des Lumières



Vers une République laïque

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, des intellectuels et des humanistes s'engagent pour la République laïque



Victor Hugo

« Je veux l'Eglise chez elle et l'Etat chez lui »



Frédéric Desmons

« La liberté absolue de conscience »



Jean Macé

« Avons-nous une religion d'État ? Non, n'est-ce pas ? Eh bien ! Pourquoi l'État aurait-il une religion d'école ? »



Louise Michel

« La tâche des instituteurs, ces obscurs soldats de la civilisation, est de donner au peuple les moyens intellectuels de se révolter »



Les idées sous la III^e République

1870 - 1940

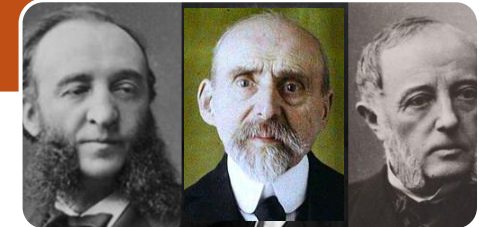
1869 : Léon Gambetta et le programme de Belleville

- Suffrage universel
- Liberté de la presse, de réunion et d'association
- Séparation de l'Eglise et de l'Etat
- Instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire



1879 – 1886 : Jules Ferry, Ferdinand Buisson et René Goblet font voter les lois scolaires

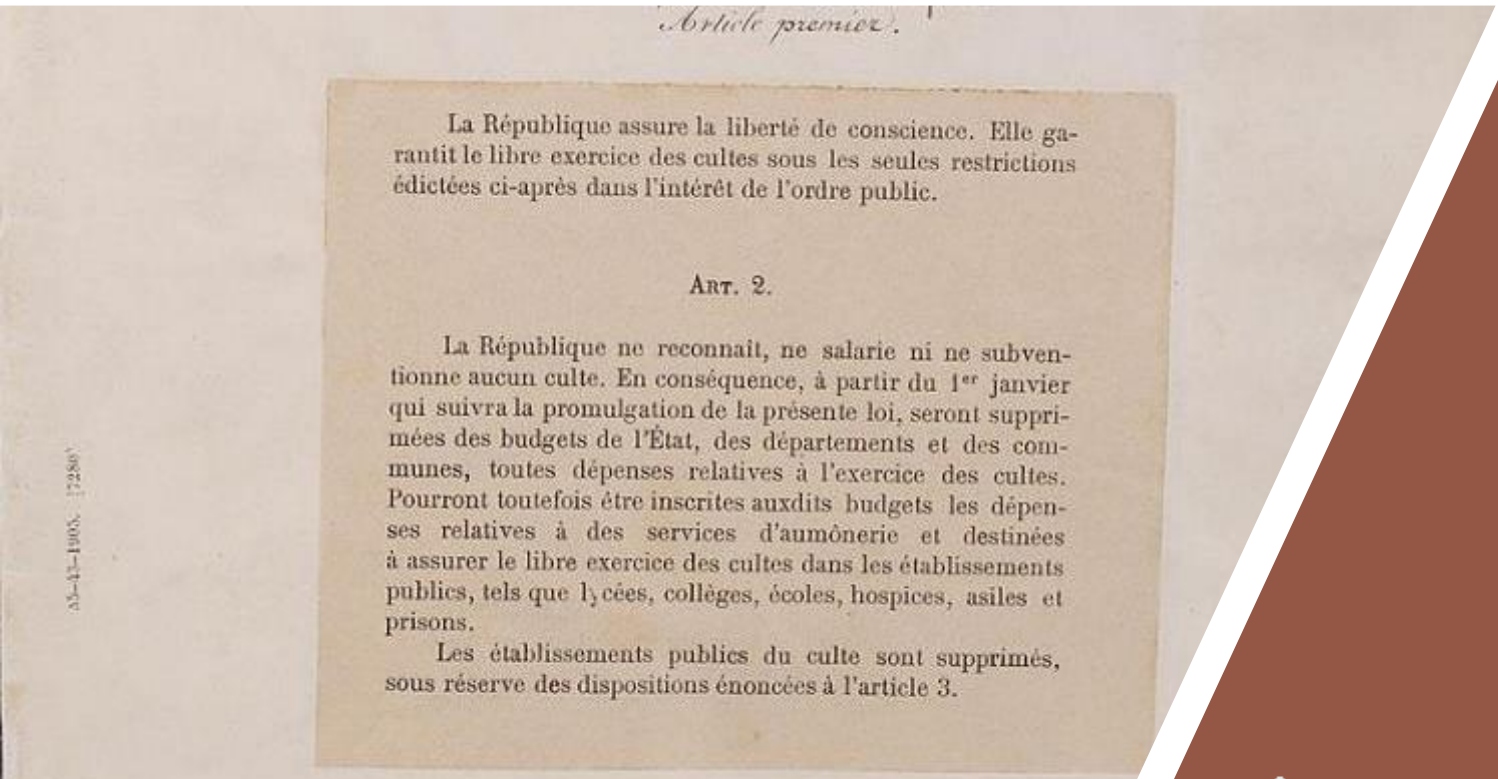
- L'instruction devient obligatoire, gratuite et laïque
- Les enseignants sont des laïques



1905 : Aristide Briand et Jean Jaurès défendent la séparation

- Aristide Briand rédige le rapport préparant la loi et la défend jusqu'à son adoption
- Jean Jaurès soutient le projet de loi jusqu'à sa promulgation le 9 décembre 1905





Un principe juridique



La laïcité : un principe juridique établi par le droit français

Constitution de 1946
Constitution de 1958

Loi du 9 décembre 1905

Loi du 15 mars 2004

Loi du 24 août 2021



Les textes internationaux



La Déclaration universelle des droits de l'Homme

La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des liberté fondamentales (1950-1953)



La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Des textes protecteurs

- Liberté de pensée
- Liberté de conscience
- Liberté de religion



La laïcité au cœur de la République

Liberté de conscience
et toutes les libertés
qui en découlent

Egalité en droit
et accès aux services
publics à tous,
sans distinction

Fraternité,
partage d'un espace
citoyen dans lequel
chacun exprime sa
singularité

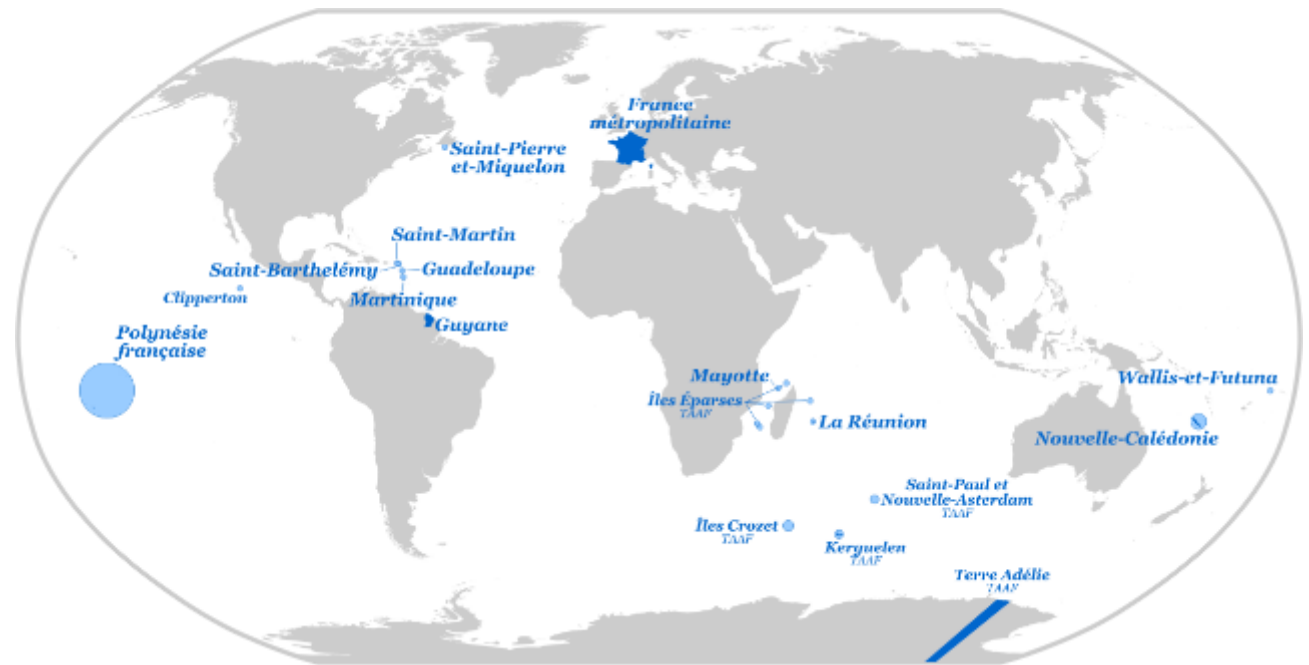
Un horizon commun
Une solidarité étendue à tous, en toute égalité



La laïcité ne s'applique pas partout

En 1958, la République n'a pas modifié les dispositions législatives ou réglementaires particulières en vigueur dans les territoires de la République dits territoires d'exception. C'est ainsi que s'appliquent différents régimes :

- Concordat en Alsace-Moselle ;
- Décrets Mandel et Associations loi 1901 en Guyane et à Mayotte ;
- Décrets Mandel en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna et à Saint-Pierre et Miquelon.



Agents publics, élus et laïcité



Les agents publics

Obligation de neutralité

Mise en œuvre des valeurs et des principes de la République, dont la laïcité



Les élus

Font vivre la laïcité dans le respect des lois de la République

Ont une obligation de neutralité lorsqu'ils représentent la puissance civile (lorsqu'ils officient lors de cérémonies par exemple)

Vademecum de l'AMF à destination des élus, pour faciliter le traitement de la plupart des difficultés rencontrées

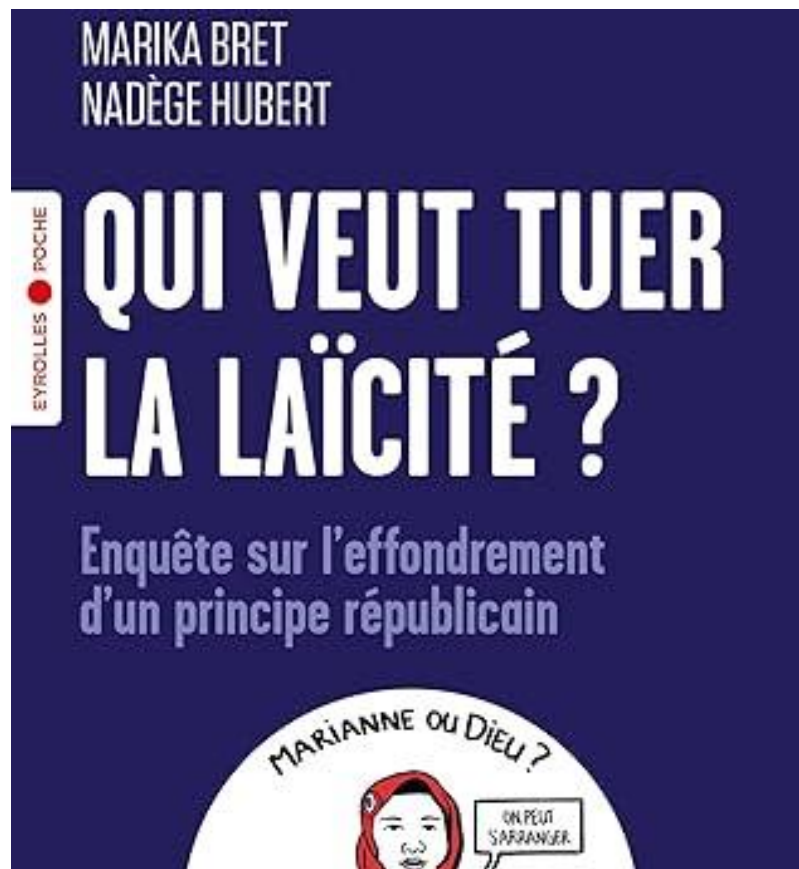


Les préfets

Représentants de l'Etat dans les territoires

Chargés d'assurer le respect des valeurs de la République (loi du 24.08.2021)





3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des

Des défis à relever



Dérives et idéologies adverses

COMMUNAUTARISME

Assignation de l'individu à une communauté particulière, laquelle prétend à des droits spécifiques

RELATIVISME

Conviction qu'il n'existe ni connaissances objectives ni valeurs universelles

FONDAMENTALISME

Lecture littérale et dogmatique des textes de référence d'une religion

INTEGRISME

Croyance que la loi religieuse, dans son interprétation fondamentaliste, l'emporte sur les lois de l'Etat séculier

CLERICALISME

Prétention des religions d'imposer leurs lois particulières à la société, en recherchant la complicité des autorités publiques



L'école laïque, un enjeu fondamental pour la République laïque

La laïcité scolaire est une obligation de l'Etat

« L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat »
(Alinéa 13 du Préambule de la Constitution de 1946)

Une école laïque, qu'est-ce que c'est ?

Une école séparée de toute religion
Des programmes sans aucun enseignement religieux
Un personnel astreint à une stricte neutralité religieuse
La liberté de conscience des élèves est protégée.

Pourquoi le financement public des écoles privées pose-t-il problème ?

L'écasante majorité des établissements privés (95%) sont des établissements confessionnels, essentiellement catholiques
L'Etat finance la concurrence de l'école publique et instaure un dualisme scolaire, qui provoque notamment un séparatisme social.
Il s'agit de la violation la plus importante de l'interdiction de subventionner les cultes (loi du 9 décembre 1905) : en 2022, les établissements d'enseignement privés (1^{er} et 2nd degrés) ont reçu environ 10,4 milliards d'euros d'argent public (8,5 de l'État et 1,9 des différents échelons de collectivités territoriales)



La Laïcité, fondement de la République

La Laïcité

c'est l'affaire de tous et de chacun



Images utilisées dans le diaporama

- Images Droits Réservés (DR) , ©,   ou mention « Librement réutilisable (CC-BY-4.0 ou CC BY-SA 2.0 fr) »
- CC BY-SA 2.0 fr - <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/fr/deed.en>
- CC-BY-4.0 - <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>
- Page 4
 - *La liberté guidant le Peuple*, Eugène Delacroix (Grand Palais Rmn, musée du Louvre, Paris))
 - *Enlèvement des crucifix dans les écoles de Paris*, Léon Gerlier (Musée Carnavalet, Paris)
 - Constitution de la République française, 1946, DR
 - *Signature du Concordat*, anonyme (Musée Carnavalet, Paris)
 - Caricature publiée dans le journal « Le Rire » - *La séparation des Eglises et de l'Etat*, Charles Léandre (BNF)
 - *Lamartine refusant le drapeau rouge devant l'Hôtel de Ville*, Henri Félix Emmanuel Philippoteaux (Musée des Beaux-Arts de la ville de Paris)
- Page 5
 - Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Jean-Jacques François le Barbier (Musée Carnavalet, Paris)
 - *La Fête de l'Être Suprême*, anonyme (Musée Carnavalet, Paris)
- Page 7
 - *4 septembre 1870. Proclamation de la République par Léon Gambetta*. Collection du Petit Parisien
 - *La Commune : Les francs-maçons plantant leurs bannières sur les fortifications à Porte Maillot*, anonyme. Cité dans André Combes, « La franc-maçonnerie et la Commune de Paris », dans *La commune de 1871 : utopie ou modernité ?*, Presses universitaires de Perpignan, coll. « Études », 2000
 - *"J'accuse"*, page de couverture du journal *L'Aurore*, publiant la lettre d'Emile Zola au Président de la République, M. Félix Faure à propos de l'Affaire Dreyfus. (Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, Paris)

Images utilisées dans le diaporama

Images Droits Réservés (DR) , ©,  ou mention « Librement réutilisable (CC-BY-4.0 ou CC BY-SA 2.0 fr) »

- Page 10

- *Erasme*. Hans Holbein le Jeune (National Gallery, Londres)
- *Le massacre de la Saint-Barthélémy*, François Dubois (Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne)
- *Vie de Martin Luther et héros de la Réforme*, H. Breul, original H. Brückner (Bibliothèque du Congrès, Washington D.C. - numéro d'identification pga.00297)
- *Victor Hugo prononçant son discours à l'occasion du centenaire de Voltaire, Théâtre de la Gaîté le 30 mai 1878*, Daniel Vierge (BnF, département des Estampes et de la Photographie)
- *Tenue au XVIIIe siècle*, anonyme
- *Ministère républicain photographié au palais de l'Élysée, 1879*, Eugène Appert (Musée Carnavalet, Paris)

- Page 11

- *Portrait de Pic de la Mirandole*, Cristofano dell'Altissimo (Galerie des Offices, Florence)
- *L'Homme de Vitruve*, Léonard de Vinci (Musée des sciences et des techniques Léonard de Vinci, Milan)
- *Le massacre de la Saint-Barthélémy*, François Dubois (Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne)

- Page 13

- Victor Hugo, par Léon Bonnat (Musée national du Château de Versailles)
- Frédéric Desmons, par S. Martin (© Musée de la Franc-maçonnerie, Paris)
- Jean Macé, par Jean Légeron
- Louise Michel, par André Néraudan

- Page 14

- *Léon Gambetta*, par Etienne Carjat (Harvard Art Museum / Fogg Museum)
- *Jules Ferry*, anonyme
- *Ferdinand Buisson*, par Georges Chevalier (Collection Musée départemental Albert Kahn, image librement réutilisable - CC-BY-4.0 ; image non modifiée)
- *René Goblet*, anonyme (Sénat)
- *Aristide Briand*, anonyme
- *Jean Jaurès*, par Nadar

Images utilisées dans le diaporama

Images Droits Réservés (DR) , ©,  ,  ou mention « Librement réutilisable (CC-BY-4.0 ou CC BY-SA 2.0 fr) »

- Page 15

- Convention européenne des droits de l'homme - Convention de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales (Conseil de l'Europe)
- Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, datée du 10 août 1793, anonyme (Archives nationales, histoire-image.org – cote AE/II/3701)
- Plaque de la place de la laïcité, Paris 15^e. ©Chabe01 (Image librement réutilisable - CC BY-SA 4.0 ; image rognée par MS PPT)
- Préambule de la Constitution de 1946, DR
- Loi du 9 décembre 1905, DR

- Page 20

- *Agents de la fonction publique dans le cadre de leurs fonctions*, image créée par IA
- *Echarpe d'élue municipale*, DR
- *Préfet*, image créée par IA

- Page 21

- *La morale laïque et ses adversaires* De Albert Bayet, F. Rieder & Cie. 1925
- Crèche de la nativité dans une mairie, image générée par IA
- Plaque commémorative de l'attentat contre le journal Charlie Hebdo placée au 10, rue Nicolas-Appert, 75011 Paris, © « Céréales Killer » (image librement réutilisable - CC BY-SA 4.0 ; image rognée par MS PPT)
- *Qui veut tuer la laïcité ? : Enquête sur l'effondrement d'un principe Républicain*, de Claude Ardid, Marika Bret et Nadège Hubert - ©Illustrations d'Alice et Biche- Eyrolles Poche, mai 2024 – 6,90€
- Charte de la laïcité à l'école